

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE – ANNEE 2015/2016

Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire, propose au Conseil municipal, pour la rentrée 2015/2016, de développer l'école de musique de la manière suivante :

- ouverture d'un cours collectif de percussions africaines. Ce cours, dispensé par un nouveau professeur, serait proposé aux enfants à partir de 6 ans, adolescents et adultes, le mercredi après-midi pendant une heure,
- ouverture d'un cours réunissant plusieurs instruments (musique de chambre). Ce cours serait dispensé par le professeur de violon.

Pour ces deux cours, il est proposé de compléter le règlement intérieur de l'école de musique et d'appliquer les tarifs suivants :

Propositions tarifs 2015/2016					
Percussions africaines et musique de chambre					
LANDIVISIAU			HORS LANDIVISIAU		
1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
111 €	94 €	89 €	147 €	125 €	118 €

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 23 juin 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

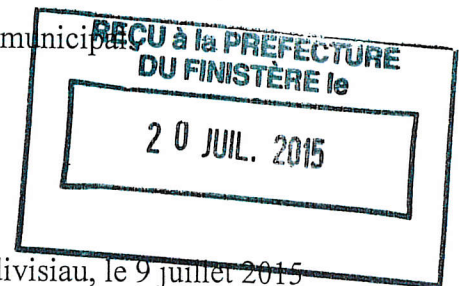
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 abstentions des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE la modification du règlement intérieur et les tarifs proposés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	21
POUR	21
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 9 juillet 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSÉ.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 17 JUL. 2015

Et de la publication, le... 16 JUL. 2015

Fait à Landivisiau, le... 17 JUL. 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL